

# COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie  
1 Le bourg  
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14  
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

## **CONSEIL MUNICIPAL** **Du mercredi 21 mars 2018**

Date de convocation	13/03/2018
Date d'affichage	27/03/2018
Membres du Conseil en exercice	11
Présents	9
Votants	9

L'an deux mil dix-sept, le 21 mars à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Joël JOUAUX, le maire.

Etaient présents : BERTOT Philippe, CRIQUET Anne, DUFOUR André, HUSSENET Fabrice, LEMAGNEN Jean-Edmond, LEMENANT Lucien, MALOCHET Xavier, MARRON Stéphane,

Absents excusés : DELAUNEY Geneviève, SCHIEFER Jocelyne

Secrétaire de séance : MALOCHET Xavier

Monsieur le maire ouvre la séance en apportant des précisions à la délibération 2018-01-03

### **2018-02-01 : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2018-01-03 : ACQUISITION TERRAIN COMMUNAL PAR DES PARTICULIERS**

Monsieur le maire apporte des précisions sur le prix et le vote relatif à la délibération 2018-01-03

et informe le conseil municipal de la nécessité d'organiser une enquête publique en vue

- ⇒ De céder 2 terrains propriété de la commune, d'une surface d'environ 500 m<sup>2</sup> au prix de 5 € le m<sup>2</sup>. ; à deux particuliers :
  - Parcelle cadastrée ZA-89 à M. et Mme LECOEUR
  - Parcelle cadastrée C-1037 à M.et Mme Rémi DELAUNEY
- ⇒ D'échanger un bien, propriété de la commune, cadastré ZA 90, avec une parcelle, cadastrée ZA 87 appartenant à M. LECOFFRE demeurant au lieu au Franc

Les membres du conseil municipal, après délibération, à l'exception de Geneviève DELAUNEY qui n'a pas pris part au vote, donnent leur accord pour les 2 projets

### **2018-02-02 : POSITIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ACQUISITION DES MURS DE LA BOULANGERIE**

Comme convenu lors de la réunion du 20 février, où M ; le maire informait le conseil municipal de la mise en vente de l'immeuble de la boulangerie, un entretien avec M. et Mme VIEILLON s'est déroulé en mairie, de même qu'une visite des lieux fut organisée en compagnie du boulanger.

Tout d'abord si M. VIEILLON a fait preuve d'un certain optimisme quant à son activité en mettant en avant l'utilisation d'un tonnage de farine en progression, Mme VIEILLON s'est montrée plus réservée, puisque selon elle la fréquentation de la boutique est stable voir en régression.

La visite du bâtiment a révélé une vétusté importante que ne reflète pas l'extérieur.

Des travaux importants sont à prévoir dans la partie logement des tenanciers mais aussi dans la partie commerciale de cet immeuble et en particulier, la toiture, la charpente ainsi que les portes et fenêtres.

Il conviendra également de mettre aux normes réglementaires l'accessibilité, l'accès à ce commerce.

## COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie  
1 Le bourg  
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14  
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

Et enfin M. et Mme VIEILLON ne dispose plus de bail commercial affectant leurs droits à l'égard de l'actuel propriétaire.

Les membres du conseil municipal, après délibération, avec 2 « ABSTENTION » et 7 « CONTRE », ne souhaitent pas donner un avis favorable à l'acquisition des murs de la boulangerie

### **2018-02-03 : CAC : TRANSFERT DE COMPETENCE FACULTATIVE « AMENAGEMENT ET GESTION DE LA VOIE DE CONTOURNEMENT SUD DES PIEUX »**

En séance du 1<sup>er</sup> février 2018, le conseil communautaire s'est prononcé favorablement à l'inscription dans les statuts de la compétence facultative 'aménagement et gestion de la voie de contournement sud des Pieux »

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le transfert de cette compétence qui doit être voté à la majorité qualifiée des communes membres.

Cette majorité est atteinte si la moitié au moins des communes représentant les 2/3 de la population ou au moins les 2/3 des communes représentant la moitié de la population se sont prononcés dans le délai de trois mois. A défaut, l'avis de la commune est réputé favorable à l'expiration de ce délai.

Monsieur le maire expose que suite à la restitution de la compétence voirie, la communauté d'agglomération n'a plus la possibilité de poursuivre le projet de voie de contournement sud des Pieux engagé par l'ex communauté de communes des Pieux et qu'elle ne peut attribuer à la commune, s'agissant de la création d'une nouvelle infrastructure, les moyens financiers de poursuivre cette opération portée initialement par un EPCI.

Ce projet qui était financé par l'ex communauté de communes des Pieux, a été inscrit dans les opérations grand Chantier.

La réalisation de cette nouvelle voie, outre son utilité pour le développement économique de ce secteur, va en améliorer l'accès et également contribuer à favoriser la sécurité et la mobilité pour une partie des habitants du Cotentin. L'objectif de cette infrastructure est donc de :

- Faciliter l'accès sud du pôle industriel de Flamanville et de proposer une voie nouvelle adaptée mobilisable en cas de crise,
- Désengorger les routes départementales D23, D650, D4 et D117,
- Sécuriser la circulation en limitant les traversées d'artères peu sécurisées et les conflits récurrents au croisement des départementales avec les avenues de La Hague et de la Côtes des Isles,
- Améliorer la sécurisation des accès à différents équipements publics (écoles, pôles enfance et santé, les centres de loisirs et équestre ainsi que la zone de la Fosse) et des zones d'habitat denses,
- Favoriser la desserte nord de la commune du Rozel et plus généralement du littoral.

Il s'agit d'une opération portée par l'ex communauté de communes des Pieux depuis 2008 avec une première concertation engagée en 2013 qui a conduit à des modifications du projet notamment le passage à 70 km/h qui a permis de modifier la géométrie de la voie, induisant une diminution des terrassements et donc de l'impact environnemental ainsi qu'une réduction significative du coût de construction.

Actuellement, le dossier est évalué à 5,2 M€ TTC. L'EPCI a déjà obtenu des soutiens financiers pour 1,4 M€ et le projet est proposé à la contractualisation avec la Région. Il est à noter que la somme qui resterait à la charge de la communauté d'agglomération est financée par les excédents de l'ex communauté de communes des Pieux.

## COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie  
1 Le bourg  
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14  
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

Conformément aux principes fixés par la chartre de poursuivre les opérations décidées et financées par les anciens EPCI, le conseil communautaire s'est prononcé en faveur du transfert de cette compétence à la communauté d'agglomération.

### Délibération

**Vu**, le code général des collectivités territoriales

**Vu** l'avis favorable du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Le Cotentin en date du 1<sup>er</sup> février 2018 décidant la prise de compétence facultative « Aménagement et gestion de la voie de contournement sud des Pieux »

**Vu** le courrier de Monsieur le Président de la communauté d'agglomération Le Cotentin en date du 7 mars 2018 sollicitant l'avis du conseil municipal,

Après en avoir débattu, le conseil municipal avec 2 « POUR », 3 « ABSTENTION » et 4 « CONTRE », émet un avis défavorable au transfert à la communauté d'agglomération Le Cotentin de la compétence facultative « Aménagement et gestion de la voie de contournement sud des Pieux ».

### 2018-02-04 : VOTE DES SUBVENTIONS 2018

Le maire présente à l'assemblée la liste des demandes de subventions d'associations locales ; sportives, culturelles et sociales.

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention pour l'année 2018 aux organismes suivants et en fixe son montant :

ASSOCIATIONS	COMMUNE	MONTANT
Club des Anciens	Teurthéville-Hague	300 €
Anciens Combattants	Teurthéville-Hague	300 €
Société de Chasse	Teurthéville-Hague	300 €
Club des Supporters	Teurthéville-Hague	300 €
APE- RPI	Teurthéville-Hague	300 €
Bouger à Teurthéville	Teurthéville-Hague	300 €
Teurth'zic	Teurthéville-Hague	300 €
Coopérative scolaire R.P.	Sideville / Teurthéville	700 €
SCUDD.	Sid/Vir/TH/Tollevast/Hardinvast/ Couville/St Martin le Gréard	0.50 €/hab 515 €
Groupement Jeunesse Douve et Divette	Douve et Divette	0.10 €/hab 103 €
Concours agricole Foire St Michel	Teurthéville-Hague	550 €
TELETHON		50 €
Maison Familiale Urville	Urville	50 €
Comice agricole	Octeville	50 €
A.A.M.M (aveugles et malvoyants)	Coutances	50 €
Croix rouge Cherbourg	Cherbourg	50 €
Pédiatrie Cherbourg	Cherbourg	50 €
Association Cœur et Cancer Cherbourg	Cherbourg	50 €
ADEVA Cherbourg	Cherbourg	50 €
UNAFAM T-Hague	Teurthéville-Hague	50 €
Association ASTRE Cherbourg	Cherbourg	50 €
ADMR les Pieux	Les Pieux	50 €

## COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie  
1 Le bourg  
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14  
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

SSIAD Amicale du Personnel B-Hague	Beaumont-Hague	50 €
Les Restaurants du Cœur		50 €
Don du sang		50 €
France Alzheimer		50 €
AFARES	Surville	50 €
ACREA	Cherbourg	50 €
REVES	Délégation départementale Manche	50 €
Asso EPISODE (relais de la Bq Alimentaire)		100 €
Banque Alimentaire		50 €
<b>TOTAL</b>	<b>31 associations</b>	<b>5018€</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le vote des subventions 2018 et propose d'inscrire au budget un montant de **5 600 €**, afin de prévoir une marge pour les demandes de subventions tardives.

### 2018-02-05 : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE GAZ NATUREL

Monsieur le maire présente le courrier du SDEM50 qui depuis 2014, en collaboration avec le Département de la Manche (coordonnateur), a mis en place un groupement de commandes de fourniture de gaz naturel afin d'agglomérer un volume important de consommation impliquant, de fait, une économie d'échelle plus conséquente pour l'ensemble des membres.

Les membres du conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité, ne souhaite pas adhérer au groupement de commandes pour la fourniture de gaz naturel.

### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire-adjoint précise que pour le travaux du préau à l'école, il faut envisager le choix d'un maître d'œuvre. Il propose un RDV avec M. Etienne COSNEFROY, pour étudier ses conditions.
- Monsieur le maire informe l'assemblée de problèmes envisageables pour l'épandage, suite à l'étude de sol faite par EF Etudes de Picauville, pour le projet d'aménager 3 lots à La Lande d'Etoublon
- Le vote du budget est fixé au 4 avril 15h00
- Monsieur la maire-adjoint informe l'assemblée que l'antenne WIFI MIMO ne fonctionne pas.

Signatures

JOUAUX Joël		DUFOUR André	
LEMENANT Lucien		LEMAGNEN Jean-Edmond	
MARRON Stéphane		CRICQUET Anne	
DELAUNEY Geneviève	Excusée	SCHIEFER Jocelyne	Excusée
HUSSENET Fabrice		BERTOT Philippe	

# COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie  
1 Le bourg  
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14  
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

---

MALOCHET Xavier	
-----------------	--